

MÈRES, ACTRICES DE LEUR SANTÉ

LE CAS DES MÈRES DE SONGON EN CÔTE D'IVOIRE



1. CONTEXTE

Le thème : « **mères, actrices de leur santé** » traite de la santé maternelle, des grossesses, des accouchements, de la prévention du sida, du stress et de l'épuisement des mères.

Comment les mères peuvent-elles améliorer leur santé et celle de leurs enfants face à la problématique de la santé qui englobe l'alimentation, l'hygiène, la prévention des maladies et l'éducation ?

Les mères constituent-elles des ressources indispensables pour leur santé ?

Quels sont les expériences de l'AJAD de Côte d'Ivoire aux côtés des mères de Songon ?



2. PERTINENCE DE L'ONG AJAD

L'AJAD propose un système d'aide pluridisciplinaire comprenant différents aspects de la situation des ados mamans, à savoir :

- le rejet parental
- la question de la paternité
- la santé
- l'alimentation
- l'hébergement
- l'éducation
- la formation
- la gestion du bébé.



Quelle méthode l'AJAD utilise-t-elle face à ces divers aspects situationnels?

3. METHODE DE TRAVAIL

Notre approche explore la capacité cognitive de l'adolescente enceinte ou mère dans la résolution de son problème en lui apportant un soutien sous forme de médiations thérapeutiques :

- groupes de parole
- écoute
- entretien individuel
- parentalité.

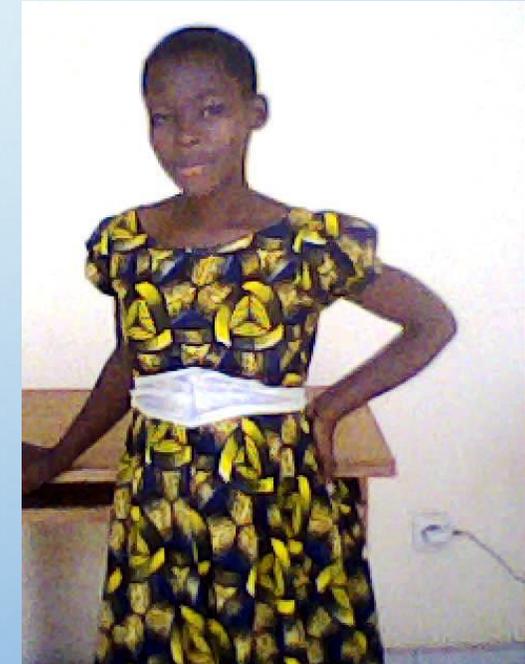


L'accompagnement se fait dans un mouvement balancier entre les filles et les acteurs maternels (pères occasionnels, mamans AJAD) qui apportent leurs expériences culturelles en matière de santé de reproduction.

4. SANTE MENTALE DES JEUNES MERES

L'âge des jeunes mères pauvres, orphelines et démunies varie entre 12 et 18 ans. Les perturbations émotionnelles suivantes déterminent leur état de santé, ce sont :

- la détresse
- le déni de grossesse ou du bébé
- la frustration d'un avortement non réussi
- la reviviscence de suicide manqué
- la honte
- la psychose puerpérale.



Leur santé se mesure par un sentiment de bivalence se traduisant par : être encore enfant et être mère à la fois, qui façonne le contexte de vie des mères mineures de Songon.

5. CONTEXTE DE VIE

L'AJAD les retrouve dans un contexte d'ignorance, de prostitution, de pauvreté et de négligence de carences éducatives et affectives parentales. C'est pourquoi les mères mineures développent :

- l'instabilité
- l'agressivité
- la défensive
- le repli sur soi
- l'estime de soi
- l'inhibition sociale et affective
- le dégoût
- un manque ou une perte de confiance dans la société.

Paraphrasant l'autre : les jeunes mères, c'est la négation et l'oubli de la société parce qu'on ne les écoute pas, on ne les aide pas, on ne les voit pas et on ne les entend pas. Il y a comme une chape de plomb sur leurs conditions de vie précaire et sur leur ressenti.

Quel est le programme de l'AJAD pour les rendre actrices de leur santé ?

6. EXPLICATION D'UN CAS CONCRET

- L'AJAD brise la relation d'aide à sens unique en concevant l'aide comme un partenariat dans lequel s'instaure une alliance tacite entre les mères et notre association. L'intervention à leurs côtés comporte un paquet d'activités consensuelles qui ciblent leurs besoins sécuritaires, médicaux et psychologiques sur les plans :

- auto-soin
- accès aux services de santé
- soutien financier
- soins médicaux
- alimentation
- vêtements
- conseils à l'allaitement
- retour à l'école
- abri chaleureux à la place de celui-ci.



L'appui de l'AJAD s'inscrit dans un programme ayant **4 paliers** : **Prénatal, Néonatal, Postnatal et Autonomisation**, réparti sur les 3 périodes d'une grossesse : **avant, pendant et après** l'accouchement.

6.1. PALIER PRÉNATAL

Avant l'accouchement l'AJAD,

- identifie les adolescentes enceintes
- organise l'auto soins, (CPN, l'hygiène, prévention des maladies)
- identifie des personnes ressources maternelles (maman AJAD, père occasionnel)
- élabore un plan de naissance (recherche de financement, retour à l'école, réinsertion familiale)
- donne un appui psychologique (bilan, écoute, entretien, soutien, analyse transactionnelle)
- donne un appui éducatif (alphabétisation fonctionnelle)
- recherche des kits et les frais d'accouchements.



6.2. PALIER NÉONATAL

Pendant la période d'accouchement, l'AJAD :

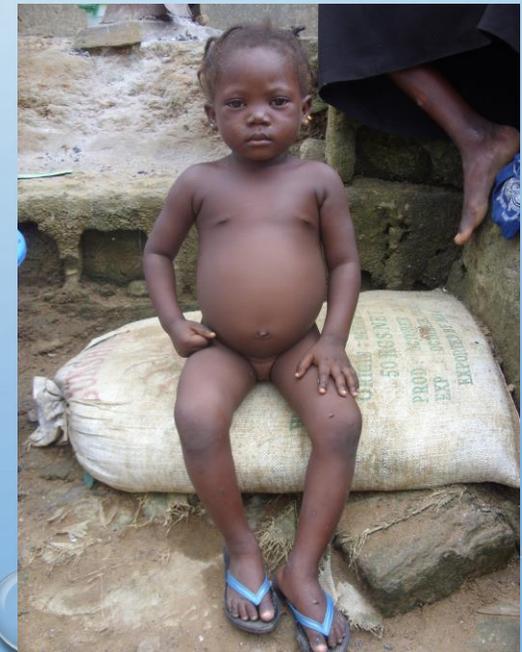
- organise l'étayage par les « mamans AJAD »
- favorise les soins néonataux
- forme à la fonction de mère (comment tenir, laver, habiller, coucher, allaiter le bébé... ?)
- organise des séances d'éducation relationnelle et affective (planning familial)



6.3. PALIER POSTNATAL 1

Après l'accouchement l'AJAD mène les activités suivantes :

- démonstration diététique à l'effet de rattraper le déficit pondéral des enfants atteints de maladies nutritionnelles)
- hygiène environnementale (prévenir les maladies liées à l'insalubrité)
- soins postnatals
- organisation des activités du père occasionnel (substitut paternel)
- séances d'information, éducation et changement de comportement (portage du bébé au dos comme facteur de développement)
- établissement des jugements supplétifs d'acte de naissance
- scolarisation des enfants.



6.4. PALIER POSTNATAL 2 : AUTONOMISATION

- Après l'accouchement et concernant l'autonomisation l'AJAD,
 - organise les mères en groupement d'intérêt économique (GIE)
 - fait des plaidoyers pour faire d'adapter des mécanismes d'accès au crédit aux femmes en fonction de leur pouvoir économique et de leur niveau d'éducation
 - sensibilise les structures de microfinances pour la formation des femmes à la comptabilité simplifiée
 - sensibilise les femmes aux méthodes alternatives d'épargne (tontine améliorée)
 - sensibilise les femmes aux bienfaits de l'épargne.

Mais notre association nourrit des perspectives !



7. PERSPECTIVES

L'AJAD croit à la création des **MAISONS MMM** en termes de centre d'accueil, d'éducation, d'information, de discussions, d'animation, de santé, de formation pouvant rendre lisible le rôle des femmes de Songon dans le processus de développement, à devenir actrices de leur santé et celle de leurs enfants.



Ces foyers de la femme offriront aux mères d'avoir accès à l'Internet, la possibilité de s'instruire, de suivre une formation professionnelle, d'apprendre à gérer une coopérative de production, d'évaluer et protéger les biens publics (écoles, pompes villageoises, centre de santé...) d'établir les actes de naissance de leurs enfants en vue de leur donner l'accès à l'éducation.

Mais l'AJAD pense que son rêve qui consiste à rendre la mère autonome ne peut se réaliser que dans un cadre institutionnel, notamment dans ce qu'elle appelle les MAISONS MMM.

JE VOUS REMERCIE !

